



## 16ème législature

<b>Question N° : 291</b>	<b>De M. Vincent Descoeur ( Les Républicains - Cantal )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie sociale et solidaire et vie associative		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités, autonomie et personnes handicapées
<b>Rubrique</b> > institutions sociales et médico sociales	<b>Tête d'analyse</b> >Revalorisation des métiers de l'accompagnement social et médico-social	<b>Analyse</b> > Revalorisation des métiers de l'accompagnement social et médico-social.
Question publiée au JO le : <b>26/07/2022</b> Réponse publiée au JO le : <b>28/02/2023</b> page : <b>2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/02/2023</b>		

### Texte de la question

M. Vincent Descoeur appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'économie sociale et solidaire et de la vie associative sur la situation préoccupante des structures sociales et médico-sociales qui se trouvent en grande difficulté en raison notamment du manque de personnel. Les fortes tensions en matière de recrutement impactent la sécurité, la qualité, voire le maintien de l'accompagnement des plus fragiles. Aujourd'hui en France, ce sont dix millions de personnes vulnérables, soit 15 % des concitoyens, qui ont besoin d'accompagnement. Si ces métiers de l'accompagnement sont porteurs de sens, ils sont aujourd'hui confrontés à un véritable déficit d'attractivité. Des milliers d'emplois sont actuellement non pourvus. De moins en moins d'élèves entrent en formation des métiers du secteur. Les départs à la retraite de milliers de salariés doivent pouvoir être compensés. Le modèle social français est en danger. La mise en œuvre des mesures du Ségur et les accords Laforcade qui maintiennent des disparités entre les professionnels ne font qu'accentuer le malaise dans la profession. Le secteur est également lourdement impacté par les conséquences de l'inflation et notamment par l'explosion des prix de l'énergie qui n'ont pas été pris en compte dans les financements des structures pour l'année 2022. Aussi, il lui demande quelles mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour aider le secteur à devenir plus attractif et plus largement pour que le système d'accompagnement des personnes vulnérables soit mieux financé et qu'il gagne en qualité.

### Texte de la réponse

Le soutien au secteur social et médico-social fait partie des priorités du Gouvernement, pleinement mobilisé sur les enjeux d'attractivité, de rémunération, et de qualité de vie au travail. Ces derniers mois, de nombreuses mesures ont ainsi été mises en œuvre pour accompagner et soutenir le secteur, et in fine mieux protéger nos concitoyens. D'une part, des mesures ont été adoptées spécifiquement à l'attention du secteur médico-social. Dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2023, plusieurs dispositions visent à renforcer la politique de soutien à l'autonomie notamment au travers : du renforcement du contrôle des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ; de la révision, à partir de 2024, du tarif plancher national par référence au montant de la majoration pour tierce personne, revu tous les ans suivant l'inflation ; de la mise en place, à partir du 1er janvier 2024, de deux heures supplémentaires par semaine dédiées au lien social pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie ; de l'amélioration de la prise en charge des enfants en situation de

polyhandicap et de paralysie cérébrale par la mise en place de parcours de rééducation et réadaptation coordonné, en ville ; ou encore de la simplification et de l'augmentation du financement du projet de vie sociale et partagée des habitats inclusifs. Dans un contexte de crise énergétique, plusieurs textes réglementaires ont également été adoptés pour assurer un soutien à chaque acteur du secteur face à l'augmentation du prix de l'électricité et du gaz. Des décrets ont étendu les boucliers tarifaires sur le gaz et l'électricité pour 2022 et 2023 aux établissements hébergeant des personnes âgées ou handicapées. Un autre décret a été pris, concernant la mise en place de l'amortisseur électricité pour 2023 pour les consommateurs ne pouvant pas bénéficier du bouclier tarifaire. Des informations sur les mesures d'aide pour faire face à la crise énergétique sont disponibles et mises à jour régulièrement sur le site du ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées. En matière de rémunérations, l'Etat, aux côtés des départements, a pris d'ores et déjà des décisions historiques en augmentant de 4 milliards d'euros les rémunérations des professionnels du secteur social et médico-social. Au total, ce sont près de 700 000 salariés qui ont bénéficié d'une revalorisation de 183 € net mensuels, dont 500 000 environ au titre du Ségur et de la mission dite Laforcade et 200 000 suite aux annonces de la conférence des métiers du 18 février. Pour autant, il nous faut poursuivre nos actions à destination de l'ensemble des professionnels, dont chacun et chacune contribue à la qualité de l'accompagnement. Dans le secteur privé non lucratif, les recommandations patronales NEXEM, FEHAP et Croix Rouge Française revalorisant les salaires de 3 % au 1er juillet 2022, par transposition de la revalorisation dans la fonction publique, ont été agréées par un arrêté du 21 décembre 2022. Un travail est par ailleurs en cours pour arriver, aux côtés des représentants des employeurs et des salariés, à la construction d'une convention collective unique pour le secteur social et médico-social. C'est la condition d'une revalorisation durable des parcours professionnels de l'ensemble des personnels du secteur, y compris techniques et administratifs. L'Etat et l'Association des départements de France ont annoncé le 18 février 2022 qu'ils sont prêts à mobiliser 500 M€ pour faire aboutir ces travaux. Il ne s'agit bien sûr pas que d'une question de moyens, mais aussi de reconnaissance, de valorisation et de regard que la société porte sur ce qui fait sens. L'attractivité du secteur passe aussi par une transformation profonde des parcours professionnels et des voies d'accès aux métiers sociaux et médico-sociaux. Afin d'attirer tous les talents et de valoriser l'expérience acquise, une réforme profonde des dispositifs de validation des acquis de l'expérience a été engagée et le développement de l'apprentissage est massivement soutenu. Les formations initiales et continues sont adaptées pour répondre aux évolutions des métiers, et les acteurs du service public de l'emploi mobilisés pour permettre l'orientation et les reconversions des demandeurs d'emploi. Toutes ces évolutions démontrent la volonté forte de soutenir les acteurs essentiels du secteur médico-social par la valorisation et le renforcement du rôle clef que jouent les établissements et services auprès des personnes prises en charge. C'est l'ensemble de cette politique qui doit permettre de reconnaître la pleine valeur des professionnels mobilisés chaque jour aux côtés de nos concitoyens les plus vulnérables.